DÉLIBÉRATION

Du Conſeil général de la Commune de la Ville de Graulhet, au Département du Tarn, Diſtrict de dè Lavaur, rélative à l'Election des Membres des Adminiſtrations du Département & du Diſtrict.

FRC 4159

L'AN MIL SEPT CENT QUATRE VINGT-DIX, & le vingtieme jour du mois de Juin à une heure après-midi, dans la Maiſon Commune de la Ville de Graulhet, ont été aſſemblés en Conſeil général de la Commune, Me. Roſſignol, Maire, Préſident; MM. Jean Pierre Bordériés, Jean Maury, Jean Chabbal & Jean François Deymier, Officiers Municipaux; Me. Alexis Guilhem, Procureur de la Commune, aſſiſtés de MM. Antoine Sabatier, Chirurgien-Major; Raymond Gleyzes, Capitaine; Philippe Calmettes; Dominique Demonricous, Colonel; François Calmettes, Jean-Joſeph Lalande, Capitaine-Major; Louis Bonnet, Major; Pierre Aymeric; François Roques de Canet, Joſeph Chatard, Pierre Calmettes, Capitaine; Louis Daurade, Bernard Eſcrives, François Roques, Lieutenant, Barthelemy Calmés & Jacques Chanſſou, Lieutenant, Notables.

A laquelle Assemblée, ledit Me. Rossignol, Maire, Président, a dit :

MESSIEURS,

Quoique les moyens qu'employe la providence, pour régler toutes choses, nous soient inconnus & au-dessus de notre portée ; c'est à elle, cependant, que nous rapportons tous les événemens, & surtout ceux qui nous paroissent les plus extraordinaires : Ne dois je pas mettre, au nombre de ces derniers, le rétablissement d'une existence depuis long-temps foible, & presque entierement épuisée? Ne seroit-ce pas aussi tomber dans un excès d'ingratitude, encourir même toute la haine & l'indignation de cette divine providence, si je ne lui consacrois les prémices de mes forces renaissantes, & si le bienfait le plus signalé, n'étoit le premier objet de mes occupations! Je n'ignore pas non plus combien je vous suis redevable, ô ! mes chers Compatriotes ; j'ai sçu toutes vos sollicitudes pendant le cours de ma maladie, & sur tout, lorsque désespérant de mon état, il vous sembloit me voir à mon dernier moment; que des soins ne m'avez-vous pas rendus, & avec quelle constance, malgré la durée de ma triste situation ? Oh ! que je voudrois qu'ils fussent tous présens, ces bons Citoyens, ces freres compatissans & charitables; je leur dirois, comme à vous, MESSIEURS, que je suis pénétré des sentimens de la plus vive reconnoissance ; que le souvenir de leurs secours précieux, durera autant que ma mémoire, & que mes petits pouvoirs, mes foibles ressources, ma personne, ma vie même, tout leur est dévoué sans réserve, & à jamais.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

MESSIEURS,

Rien ne fut jamais plus intéreſſant que ce qui doit nous occuper aujourd'hui : une Conſtitution nouvelle eſt promiſe aux Français depuis long-temps ; mais, malgré les ſoins aſſidus des ſages Repréſentans de la Nation, & le concours libre & empreſſé de la volonté du meilleur des Rois, cette regénération entiere, n'eſt, ni ne peut être encore faite : Cependant, nous goûtons déja les fruits de notre Liberté ; déja les Aſſemblées Primaires ſont tenues par tout ; déja les Municipalités prennent de conſiſtance ; déja les Départemens & les Diſtricts ſont formés, & bientôt les nouveaux Adminiſtrateurs, ces Economes, ces Peres de famille vont s'aſſembler pour s'occuper de l'amélioration de notre ſort.

Mais, MESSIEURS, ne nous y trompons pas ; vainement, nous attendrions la réforme des abus crians, qui, ſi long temps nous ont fait gémir ſous l'oppreſſion & le deſpotiſme des anciens Adminiſtrateurs ; vainement attendrions-nous de voir les dépenſes publiques & locales, plus ſagement ordonnées & plus ſcrupuleuſement exécutées ! Non ! quelle que ſoit la ſageſſe & la prévoyance de nos Légiſlateurs, ſi les Députés des Aſſemblées Primaires, ſi les Electeurs n'avoient été pénétrés du poids de leur miſſion, & s'ils n'avoient été ſoigneuſement attentifs dans le choix qu'ils viennent de faire, nous n'aurions point de meilleur traitement à attendre, & des Adminiſtrateurs qui ſeroient, ou ignorans, ou ſuſceptibles de mauvaiſes intentions, donneroient lieu à des mécontentemens particuliers, d'où ſuivroient peut être, des inſurrections générales & dangéreuſes.

Il étoit donc bien essentiel de choisir les Electeurs dans les Assemblées Primaires ; mais le choix qu'ils ont fait eux-même dans nos Assemblées du Département & du District, est une preuve non équivoque du discernement des premieres Assemblées, au moins dans notre Canton ; en effet, si nous avons un Administrateur particulier dans le Département & au District, qui, l'un & l'autre méritent, à tant des titres, notre confiance, nous le devons à l'exactitude qu'ont mis nos Electeurs à remplir les devoirs de leur commission. J'aurai donc l'honneur de vous proposer, MESSIEURS, de voter d'abord des remercimens pour nos Electeurs particuliers. Heureux, si le témoignage de la satisfaction publique peut les dédommager des attaques calomnieuses dirigées contre eux, par quelques habitans de cette Ville, dont nous tairons les noms, par respect pour les devoirs sacrés de la Charité.

Ensuite, & si l'Assemblée l'approuve, nous ferons des vœux particuliers pour nos deux Administrateurs.

Sur quoi requiert de délibérer.

L'Assemblée satisfaite du rapport ci dessus : Oui, M. le Procureur de la Commune, a unanimement délibéré & voté des remercimens pour MM. les Electeurs du Canton, & elle a fait ensuite des vœux particuliers pour M. Abrial, Administrateur au Départemont, & pour M. Roques de Canet, Administrateur au District ; & elle prie ces deux respectables Citoyens, d'être bien convaincus qu'elle sent toute l'importance de leur charge, & qu'elle en est pénétrée, quoiqu'elle n'en sache pas encore toute l'étendue : mais qu'elle aura toujours

cette confiance, que les intérêts de la Commune de Graulhet, ne pouvoient être mis en meilleures mains, & que soit en général, soit en particulier, nous aurons tous à nous féliciter de leur influence dans l'Administration.

Enfin, l'Assemblée a unanimement délibéré, qu'à la diligence de M. le Sécrétaire, il seroit au plutôt donné Copie de la présente à MM. les susdits Administrateurs & Electeurs, pour leur servir de témoignage & de garant, pour les bons sentimens de l'Assemblée à leur égard.

Ainsi a été conclu & délibéré, & se sont signés, MM. les Maires, Officiers Municipaux, Procureur de la Commune, Notables, & nous Sécrétaire, à l'exception des sieurs, Gabriel Azemar, Officier Municipal, Louis Daurade & Barthelemy Calmés, Notables, qui n'ont sçu.

COLLATIONNÉ sur l'Original par Nous Sécrétaire Greffier de la Commune de la Ville de Graulhet, soussigné, les susdits jour & an,

BASSÉGUY, Sécrétaire Greffier.

VERBAL,

DE LA FÉTE FÉDÉRATIVE,

CÉLÉBRÉE DANS LA VILLE DE GRAULHET,

Le 14 Juillet & le jour ſuivant.

L'AN MIL SEPT CENT QUATRE VINGT-DIX, & le quatorzieme Juillet à l'heure de midi, au lieu vulgairement dit *la Verniere*, aux environs de la Ville de Graulhet, ſe ſont aſſemblés tous les Citoyens de la Communauté, après avoir été invitez le Dimanche avant, par une Publication au Prône dans toutes les Paroiſſes, & avoir été avertis la veille par le carillon de la Paroiſſe principale : toute la Légion ſour les armes & précédée du Drapeau, s'eſt formée en cercle, & le reſte des Citoyens avec la Municipalité, & indiſtinctement, s'eſt placé dans le centre.

L'Aſſemblée ainſi formée, Me. Roſſignol, Maire, a dit :

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

» Vous êtes tous prévenus du motis qui nous » raſſemble : c'eſt pour nous unir au Pacte fédé- » ratif que vont contracter & que contractent en » ce moment dans la Capitale, en préſence du » Roi & des Repréſentans de la Nation, les Dé- » putés de tous les Départemens, Diſtricts & » Cantons du Royaume, & nommement le Co- » lonel de notre Légion, notre Député & notre » Repréſentant par ticulier ».

» La Commune de Paris nous a invité à vous » appeller à cette cérémonie auguſte, & croyez » que cetre invitation n'eſt pas moins obligatoire » que le ſeroit un ordre du Roi, ou même un » Décret de la Nation ; & cette maniere d'en- » gager tous les Citoyens de l'Empire à s'unir, » pour ne faire plus qu'une même ſociété, eſt » ſans doute une preuve bien authentique du » reſpect que l'auguſte Aſſemblée porte elle même » pour ſes décrets, & notament pour celui qui » nous a rendu & aſſuré la Liberté pour jamais ».

» En effet, il ne falloit pas des ordres exprès » à un Peuple libre, pour un acte de Confédé- » ration générale, & il ſera infiniment plus glo- » rieux pour lui, de les avoir prévenus par une » bonne volonté, & le plus grand empreſſement » pour une action des plus éclatantes, & dont les » époques de l'Hiſtoire de France les plus recu- » lées & les annales même du monde entier, ne » fourniſſent pas d'exemple ».

» Nos chers Concitoyens & nos Freres, ſai- » ſiſſons une occaſion ſi favorable, & que la pro- » vidence ſemble nous avoir mènagé dans ſa mi- » ſéricorde ; faiſons un ralliement particulier, & » que dorénavant, oubliant le paſſé, entierement » occupés du préſent, & ne liſant dans l'avenir » que les événemens les plus flateurs, que déſor- » mais on ne voie plus qu'une même ſociété dans » cette Ville ! Eh ! pourroit il encore ſe préſenter » quelques obſtacles ! ſe pourroit il qu'il y eut » des eſprits aſſez revêches pour ſe refuſer à une » invitation auſſi preſſante, & qui démentiroient » dans leur cœur, le ſerment qu'ils prêteront de » vive voix ? Non, mes chers Freres ; non ! une » telle frayeur ne ſauroit occuper notre ame plus

» long temps ; & puiſque nous n'avons jamais eu » de vrais motifs pour être diviſés, ni pour nos » opinions, ni pour nos intérêts, des prétentions » illuſoires & chimériques, ne doivent pas être » des obſtacles invincibles ; nous devons à l'envi » montrer la même émulation, & nous conduire » de maniere qu'on ne puiſſe plus douter de la » ſincérité de notre ſerment, & que nous puiſ- » ſions tous dire avec nos Freres de Paris, *Fran-* » *çais, nous ſommes Freres* ».

» Ce ſont les vœux ardens que nous joignons » au ſerment que nous faiſons & que vous allez » tous faire ».

FORMULE DU SERMENT.

» NOUS jurons d'être fidéles à la Loi & au » Roi, & de maintenir de tout notre pouvoir la » Conſtitution ; Nous jurons d'être toujours unis » & de ne jamais rompre le Pacte fédératif Na- » tional, auquel nous adhérons; enfin, nous ju- » rons d'être toujours prêts à nous réunir au pre- » mier ſignal, & nous armer pour défendre la » Liberté & la Patrie ».

Tous les Citoyens ont répété, » je le jure » ; auſſitôt une ſeule voix eſt partie de l'Aſſemblée, & on n'a entendu qu'un cri.....

Vive la Nation, *Vive la Loi*, *Vive le Roi ;* ce cri a été ſuivi d'un mouvement qu'a fait toute l'Aſſemblée ; dans le même inſtant, on a vu un nuage des chapeaux, auxquels étoit attachée la Cocarde Nationale, qui ont été jettés en l'air, & qui préſentoient le ſpectacle le plus ſingulier ; mais qui étoient un témoignage certain de la joie la plus vive & d'une allégreſſe générale.

Enſuite l'Aſſemblée s'eſt diviſée, & la troupe eſt rentrée en ordre dans la Ville avec la Municipalité ; elle a parcouru tous les Quartiers & Fauxbourgs, ayant chacun ſon Chapeau au bout des armes, & criant tantôt, *Vive la Nation, la Loi & le Roi ;* & tantôt, *Vive l'Union.*

Le ſoir à ſept heures tous les Habitans ſe ſont rendus ſur la Place d'armes, & ſe ſont rangés ſans diſtinction autour des tables qui avoient été dreſſées à la hâte ; on a ſervi un repas, qui, ſans avoir aucun air d'apprêt, préſentoit néanmoins le coup d'œil le plus agréable : jamais on n'avoit vu pareille Fête, de l'aveu même des plus anciens d'âge. L'éclat en a été réhauſſé par la généroſité d'un des plus riches Habitans, qui a fait une aumône d'une quantité conſidérable de pain, dont la diſtribution a été confiée à l'Etat-Major de la Troupe : ont ſuivi beaucoup de danſes au ſon de toute ſorte d'inſtrumens ; pluſieurs artifices & un grand feu de joie ; enfin, la journée s'eſt paſſée dans les plaiſirs & les réjouiſſances, & n'a été troublée par aucune eſpéce de déſordre ni tumulte ; elle a été terminée par une illumination générale qui a duré toute la nuit.

Cejourd'hui quinze, il a été dit une Meſſe ſolemnelle dans l'Egliſe des Révérends Peres Capucins, par l'Aumônier de la Troupe, & chanté un *Te Deum* en actions de graces, accompagné par la Muſique, compoſée de tous les Amateurs de la Ville : la Troupe s'y eſt rendue ſous les armes & le Drapeau, ainſi que la Municipalité ; tous les Habitans, ſans diſtinction, y ſont venus en foule, & ont donné les preuves les plus éclatantes de la ſincérité de leur adhéſion au ſerment fédératif ; & ce qui nous intéreſſe plus particuliérement,

c'eſt que de toute part on a démontré la plus grande franchiſe dans la réunion ; de toute part on a juré d'enſevelir dans l'oubli le plus profond, tout ce qui par le paſſé avoit pu donner lieu, tant aux diviſions générales, qu'aux inimitiés particulieres, & conſenti que, quiconque tiendroit des propos qui pourroient y avoir quelque rapport, & occaſionner des nouvelles diviſions, ſeroit puni ſévérement & livré aux rigueurs de la Loi ; enfin, pour cimenter par des liens indiſſolubles, cette paix & cette union, tous les Citoyens, ſans exception, nos voiſins même, nos amis & nos alliés, quoique dépendans de toute autre Municipalité ; tous, à l'invitation de MM. les Officiers Municipeux, ſe ſont empreſſés de concourir à cette heureuſe Régénération, & de venir appoſer leur ſignature au préſent Verbal ; tous à l'envi ſe ſont fait gloire de tranſmettre à la poſtérité ce monument précieux de leur amour fraternel & patriotique !

Au moment de ſigner, tous les Citoyens, par un ſeul & même tranſport de ſatisfaction, ont exprimé le vœu le plus ardent pour l'Aſſemblée Nationale, & l'avancement de ſes travaux. Saiſis d'admiration & entraînés par l'enthouſiaſme d'une ſi belle journée, ils oſent eſpérer, que pour ajouter à ſon éclat, & la rendre auſſi brillante qu'elle puiſſe l'être, l'Aſſemblée auguſte de la Nation, voudra bien recevoir favorablement l'Adreſſe particuliere qu'ils ont l'honneur de lui en faire, & qu'elle voudra bien avoir égard à leur Serment civique & fédératif ; enfin, ils oſent eſpérer que l'auguſte Aſſemblée voudra bien les protéger & agréer les hommages d'une fidélité à

toute épreuve, & du reſpect le plus profond, & ont ſigné.

Roſſignol, *Maire.*
Laurens,
Borderiés,
Eſcapat,
Maury,
Chappal,
Deymier,
} *Officiers Municipaux.*
Guilhem, *Procureur de la Commune.*
Corbiere, pere.
Abrial, *Viguier.*
Chatard.
Cheval ier de Pemille, *Commandant.*
Deſlacs Darcambal, *Abbé de Candeil.*
Mauriez, *Docteur-Médecin.*
Roques, aîné.
Azemar.
Gayraud.
J. A. Sabatier.
Jalabert.
Auguſte Corbiere.
Mauriés.
P. B. Vaſilieres.
Brû.
Sabatier.
Bécus.
Rouffiac.
Serres.
Mauriés, fils.
Viguier, *Vétérant.*
Abrial, *Docteur-Médecin.*
Delmas, *Curé.*
Alangrin, *Archiprêtre.*

Caſſan, *Feudiſte.*
Sejal, *Sous-Lieutenant.*
Maury, aîné.
Facieu.
Vaiſſiere, *Lieutenant-Colonel.*
Alric, *D. de la Muſique.*
L'Abbé Clauſade.
F. Calmettes.
Belfortés, *Prieur.*
Roché, fils.
Calmettes.
Caſſan.
Jean-Louis Auſſaguel.
Place, *Capitaine.*
Blatché.
Gleyſes.
Roques.
Eſcapat, *Aide-Major.*
Combés, *Sous-Aide-Major.*
Soulier, *Prêtre.*
Bouſinac.
Lefevre, *Muſicien.*
Gaubert.
Daurade.
Facieu.
Fournier.
Baſſéguy.
F. Benoît, *Capucin.*
Blavette.
Fabré.
Burgan.
Daurade,
Pierre Viguier.
Gayraud.
Calmettes.

Porramon, *Porte-Drapeau.*
Barthés, *Sous-Lieutenant.*
Bonnet, *Sergent-Fourrié.*
Bonnet, *Caporal.*
F. Maximin, *Capucin, Aumônier de la Légion.*
Mathieu Calmettes.
Giſclard, *ancien Curé.*
Eſcapat, *Capitaine.*
Bogues, *Apothicaire.*
Daurade, *Capitaine.*
Daurade, cadet.
Bonſirven.
Baſſeguy.
Caſſan.
Combes.
Poujade.
Bach.
Ventenac.
Blatché.
Olivier.
Ventenac.
Roques.
Coſtes.
Caſtel.
Fournier.
Marc Tignol, *Adjudant.*
Roques.
Maſſoutier.
Louis Blavette.
Jean-Pierre Olivier.
Laurens, *Lieutenant.*
Guibert.
Chabbal.
Manavit.

Peliſſou.
André Manavit.
Barthelemi Carayon.
Calmettes, *Sergent.*
Caſſaignes, *Muſicien.*
Fabre, *Caporal.*
Azemar, *Capitaine.*
Fabre, *Caporal.*
Azemar, *Sous-Lieutenant.*
Azemar, *Sergent.*
Auſſaguel, pere.
Calmettes, *Caporal.*
Bru.
Carel.
Daurade, *Capitaine.*
Bouſinac, *Sergent.*
Poujal, *Muſicien.*
Chabbal.
Jean-Pierre Thomas.
Guitard.
Jean-Jacques Roucariés.
Azemar, *Capitaine.*
Calmettes, *Quartier-Maître.*
Vergnes.
Rouziere.
Gaulhet.
Aliés.
Jean Carayon.
Huc, *Caporal.*
Galzy.
Jourde, *Sergent.*
Baſſeguy, *Sergent.*
Jean Hayral.
Chanſſou.
Jacques Calmettes, *Caporal.*

Guilhem, fils.
Pierre Polier, *Muſicien.*
Daurade.
Louis Calmés.
Rouffiac.
Aymeric.
Caturet.
Rabaudy.
Julien.
Gaſagniol.
Got.
Chanſſou.
Eſcrive.
Gabriël Azemar.
Baſtier.
Fabre.
Bonnet, *Major.*
Braile.
Lalande, *Capitaine Major.*
Sejal, *Sergent.*
Maurel.
Poujal.
Mauriés.
Daurade.
Laurens, *Lieutenant.*
Daurade.
Peyre.
Jean Azemar.
Antoine Amen.
Giſclard, *Curé.*
Gayraud.
Aſtoul.
Pierre Laurens.
Jean Bonnet.
Beſſe, *Prêtre.*

847

Bastié, *Prêtre.*
Bonnet, aîné.
Besse.
Calmettes, *Vicaire.*
Azemar, aîné.
Ouvrery.
Fregiés, *Musicien.*
Douziech.
Sabatier, *Chirurgien-Major.*

GOLLATIONNÉ sur l'Original par Nous Secrétaire Greffier de la Commune de Graulhet, soussigné, le 16 Juillet 1790.

BASSÉGUY, *Secrétaire-Greffier.*

A CASTRES,

De l'Imprimerie de P. G. DE ROBERT, Docteur en Philosophie, Imprimeur du Roi.